



Association Syndicale Autorisée du Bois de Cise

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 JUILLET 2021 DE L'ASA DU BOIS-DE-CISE

Le 25 juillet 2021 à 10h15 heures, les membres de l'Association Syndicale Autorisée du Bois-de-Cise se sont réunis en assemblée générale ordinaire, dans la salle de l'ancien Casino d'AULT, sur convocation et sous la présidence de M. Jean-Marie GEOFFROY, conformément aux dispositions des articles 10 et 11 des statuts.

Etaient présents : M. Marcel LE MOIGNE maire de la commune d'Ault, Mme Florence LE MOIGNE adjointe au Maire,.

A 9h15 Le nombre de voix représentées (présents et pouvoirs) étaient de 330 pour un quorum de 431 voix, Comme le prévoit l'article 12 des statuts, une deuxième Assemblée générale est proposée d'être tenue dans l'heure qui suit et à 10h15 le nombre de voix représentées était 352 voix.

Propriétaires présents :	45 pour 213 voix
Propriétaires représentés	31 pour 139 voix
Soit un total de	76 propriétaires pour 352 voix

Le Président, Jean-Marie GEOFFROY déclare l'assemblée générale ordinaire des propriétaires, ouverte. Il remercie les participants de leur présence compte tenu de toutes ces contraintes sanitaires et dit qu'une fois de plus pour cette deuxième année de confinement il s'attendait de ne pas pouvoir rassembler le quorum à cause de toutes ces difficultés.

Secrétaire de séance : Mme Gervaise ANDRE

Le Président souhaite la bienvenue à M. Marcel LE MOIGNE Maire de la commune qu'il remercie pour le prêt de la salle de l'ancien casino à Mme Florence LEMOIGNE adjointe

Se sont excusés M. le Sous préfet et M. Alexandre DESICY, secrétaire comptable de l'ASA

La réunion a débuté par l'évocation de Mme DAMERVAL disparue début juillet
l'ASA adresse une nouvelle fois ses plus sincères condoléances à sa famille et amis.

L'ASA souhaite la Bienvenue aux nouveaux arrivants sur le Bois de Cise qui n'ont jamais été aussi nombreux puisqu'ils sont 13 nouveaux propriétaires auxquels vont s'ajouter 2 nouvelles mutations qui seront officialisées dans les prochaines semaines.

M. Denis BRISBOIS Villa « Guerev »
M. Mme CHANTELOUP Villa « La Renardière »
Mme DELAMOTTE Villa « La Fanfreluche »
M DE SAINTE MARESVILLE et Mme CORNAILLE Villa « Carpe Diem »
M. EDOUARD DEY & Mme LYLHIN VUONG Villa « Les roses »
Mme Marie Colette LAFOLLET Villa « La Feuillée »
Mme DONNART Villa « Regor »
M et Mme LEDOUX Villa « La Clairière »
M et Mme REGNIEZ « Les Hirondelles »
M. David RAUSCENT Villa « Chateau Margot »
M et Mme SOUPLY Villa « L'Aurore Boréale »
M et Mme VANBIERVLIET Villa « Stella Maris »
MM VAN PAEMELEN & FOURNIER Villa « Les Chardonnerets »

1 - RAPPORT MORAL

Avant de dresser le bilan moral des actions menées, M. le président a tenu à remercier

- La municipalité d'Ault pour son aide et pour la disponibilité de ses équipes (travaux, urbanisme, secrétariat, réservation de salle ...)
- La municipalité de Saint-Quentin-Lamotte pour son soutien, pour la prise en compte de nos envois postaux, pour la mise à disposition d'une salle équipée de wifi pour nos réunions de conseil syndical en distanciel et pour l'utilisation des équipements bureautiques de la commune qui permettent la gestion



Association Syndicale Autorisée du Bois de Cise

budgétaire et administrative de l'ASA.

- Notre secrétaire comptable Alexandre DESICY pour sa disponibilité.
- Tous les syndics pour la bonne entente et leur implication à divers niveaux.
- Mme le Receveur municipal et ses équipes qui se chargent du recouvrement de la taxe nous aident à actualiser le fichier des coordonnées de nos propriétaires
- M. Vincent COTÉ, le salarié de l'ASA qui nous a accompagné de 2017 à 2020 et à Antoine CLAIRÉ qui lui a succédé depuis octobre 2020. En 2017 Vincent nous avait rejoint dans le cadre d'un contrat aidé. Ce type de contrat a pour objet soit de permettre un retour à l'emploi ou bien de préparer une reconversion ce qui a été le projet de Vincent puisqu'au cours de ces 3 années il a pu développer en parallèle une activité d'entretien d'espace vert de de conciergerie qui ne lui permet plus d'accorder suffisamment de temps à l'ASA. L'ASA le félicite et lui souhaite beaucoup de réussite.

Monsieur Le Président a ensuite annoncé que cette AG était pour lui la dernière qu'il présidait puisqu'après 3 années passées en tant que syndic suivie de trois années passées comme président, il ne renouvelait pas son mandat et laissait la place à une nouvelle équipe.

ENTRETIEN DU SITE

Depuis 2018 c'était Vincent qui mettait son garage à la disposition de l'ASA pour entreposer tout notre matériel et nos outils moyennant une petite indemnité.

A l'annonce de son prochain départ en 2020 nous avons dû rechercher un garage à louer. Le local que nous avons retenu est situé dans la ville d'EU à proximité de la communauté de commune des villes sœurs et le transfert du matériel a été réalisé courant octobre 2020.

ENTRETIENS COURANTS

Entretien des massifs :

Entrée du bois (à droite) et la zone herbeuse à gauche de la route du vieux chêne avant le panneau « Bois de Cise. », Placette Saint Georges (Tonte et massifs)

Tonte et désherbage.

Place Victor Hugo, placette de la pierre qui tourne, les bords des sentiers, tonte sélective de la descente à la mer, tonte du terrain de sport, désherbage thermique de la surface de jeu du terrain, tonte de la parcelle située à droite du square en dessous de la route des mouettes et taille des Tamaris.

Taille

Taille des haies route des mouettes en surplomb du square, taille des haies du terrain de sport, taille des haies et branchage place Victor Hugo.

Escaliers

Remise en état de quelques marche, piquet et de rampes.

Interventions occasionnelles.

Consignation de zone de danger dans des sentiers à la suite de chute de branches, coupe et débarras de branches tombées sur les sentiers, abattage d'un arbre sur nos parcelles qui menaçaient de tomber sur la route, entretien de piquets et panneaux de bois indicateurs des sentiers, remise en état de piquets pour limiter l'accès aux 2 roues (sentier des genêts) ; réparation du panneau d'affichage à l'entrée du bois, ramassage de déchets épars dont le nombre augmente avec la fréquentation du site.

TRAVAUX

Trois arbres situés en bord de la route des tilleuls sur une parcelle appartenant à l'ASA avaient été identifiés comme dangereux par les syndics et par M. Valengin lors de sa dernière visite au printemps 2020, un accident avait été d'ailleurs constaté quelque mois auparavant depuis une parcelle privée avec la chute soudaine d'une grosse branche qui était tombée sur un véhicule en circulation dans le bois, occasionnant des dégâts sévères à l'arrière d'un véhicule mais heureusement sans blessures pour le conducteur.

Les végétaux coupés par une entreprise spécialisée concernent deux arbres fortement inclinés en direction de la route plus le tronc d'un arbre mort recouvert de lierre.

ELAGUAGE DES SAPINS ROUTE DES MOUETTES



Association Syndicale Autorisée du Bois de Cise

Zone Placette de la pierre qui tourne : Le travail a consisté d'une part à supprimer les branches cassées et d'autre part à couper toutes les branches au contact des fils aériens de la zone. Cette opération a également permis de redonner à ces végétaux la même forme esthétique que celle des grands sapins situés devant le bâtiment « les Hirondelles » en bas de la route de la Falaise au niveau du square.

Zone Route des mouettes au-dessus du square : Il s'agissait pour ces arbres de retirer également les branches mortes et cassées mais aussi de couper toutes les branches basses coté route qui se trouvaient au contact des véhicules hauts comme le camion benne à ordures ménagères.

PANNEAU « CHELOT »

Ce panneau tombé l'année dernière a été remis en état comme il avait été annoncé lors de l'AG 2020 et comme promis par Monsieur le Maire l'équipe des travaux de la commune est venue nous apporter son aide.

Des profils métalliques « type UPN » ont été commandés et fixés aux anciens supports en bois par des tirefonds, une mini pelleuse a creusé les fondations et ensuite l'engin a mis en position verticale le panneau pendant que le ciment était déposé autour de chaque pied. En une matinée les travaux ont été terminés et parfaitement réalisés

Des remarques ont ensuite été formulées concernant l'aide de la mairie que l'ASA aurait refusé. Le point précédent illustre si besoin que cette affirmation est erronée et bien que nombreuses autres questions aient été formulées tout au long de la réunion elles seront traitées en fin de ce compte rendu dans le paragraphe réservé aux questions diverses même si aucun de ces intervenants n'aurait pris la peine de renvoyer le formulaire « Questions diverses » joint à l'invitation ce qui aurait permis de mieux structurer notre réunion.

PASSAGES DE M. VALENGIN

D'une part les périodes de confinement ont considérablement compliqué les déplacements de toutes natures, de l'expert mais aussi des propriétaires eux même et compte tenu du fait que très peu de demandes nous sont parvenues, aucune intervention n'a été planifiée depuis un an. Nous demandons à tous les propriétaires de nous faire parvenir leurs demandes de diagnostic ou de conseil pour pouvoir planifier les prochaines visites.

VOTE DU RAPPORT MORAL :

Il est accepté à la majorité avec 263 voix sur 329 voix exprimées (80 %)

2 - SITUATION FINANCIÈRE DE L'EXERCICE 2020

M. DESICY étant retenu pour cause de paternité c'est Monsieur GEOFFROY qui présente les chiffres qui ont été joint à la convocation.

Il rappelle que le conseil syndical délibère sur le budget à 2 reprises chaque année. Une première fois en fin d'année pour présenter un document qui servira de guide pour démarrer l'année suivante et qui ne tient pas compte du report éventuel de l'année précédente.

Ce premier document précise les recettes envisagées c'est-à-dire la taxe syndicale (celle-ci est inchangée par rapport à l'année passée et a baissé de 10% depuis 2016) de prévoir les autres recettes futures (aide de l'état concernant le contrat aidé d'Antoine, les subventions...) et de planifier l'ensemble des dépenses pour un même montant. (Il n'est pas possible de réserver une rubrique « bénéfice » en comptabilité publique.)

La deuxième rencontre a lieu au printemps elle consiste à intégrer le report de l'année précédent c'est-à-dire le résultat de l'exercice précédent puisque les comptes de l'année précédente sont clos.

Il convient alors d'ajuster un montant des dépenses pour qu'il soit identique au montant des recettes, ce qui conduit à inscrire au budget des sommes qui ne seront pas engagées.

Le report de l'année 2020 s'élève à 26 238 €

Les comptes de l'ASA sont donc parfaitement sains et vont permettre à la nouvelle équipe de pouvoir réaliser de nouveaux projets

VOTE DU RAPPORT FINANCIER :

Il est approuvé à la majorité avec 268 sur 316 voix exprimées (85 %)

3 - ÉLECTION DES SYNDICS



Association Syndicale Autorisée du Bois de Cise

A l'ouverture de cette assemblée générale ordinaire, aucun syndic ne s'était fait connaître en retournant le document de candidature joint à la convocation à cette AGO envoyé à tous les propriétaires.

Il a donc été fait appel aux volontaires pendant que M. Christophe VALLET présentait plus en détail le projet de classement du Bois de Cise qu'il avait déjà évoqué l'année dernière.

A la suite de sa présentation 5 propriétaires ont proposé leur candidature pour rejoindre le bureau syndical et occuper les 5 poste vacant à pourvoir. (3 syndics du collège C arrivant à échéance et qui ne représentent pas plus 2 poste de syndics démissionnaires.

Ces candidats sont :

Mme Evelyne COLLINET
M. Gilbert FAUQUEMBERGUE
M. Jean-Marie VAN PAELEN
M. Frédéric MINASSE
Mme Dominique WEBER

Le résultat du scrutin est le suivant

Syndics	Voix sur 339 exprimées		Résultat
Mme Evelyne COLLINET	233	69%	Elue
M. Gilbert FAUQUEMBERGUE	262	77%	Elu
M. Jean-Marie VAN PAELEN	238	70%	Elu
M. Frédéric MINASSE	248	73%	Elu
Mme Dominique WEBER	236	70%	Elue

En fonction des voix obtenues, le tableau des trois collèges du bureau syndical, devient.

COLLÈGE	ANNÉES	NOMS
B	2019-2022	Gervaise ANDRÉ Marijke BOGAERT Evelyne COLLINET
A	2020-2023	Pierre LABERTRANDE Christophe VALLET Dominique WEBER
C	2021-2024	Gilbert FAUQUEMBERGUE Frédéric MINASSE Frédéric VAN PAEMELEN

4 – PROJET DE CLASSEMENT DU SITE

Pour être classé, un site doit présenter un intérêt particulier : artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

Pour le site du Bois de Cise, le projet est d'obtenir son classement du point de vue paysager, c'est-à-dire sa naturalité, sa faune, sa flore et son couvert boisé si particulier.

Le classement d'un site nécessite la mise en œuvre d'une procédure longue et complexe. Il faut convaincre l'Etat de son bien-fondé.

La procédure donne lieu à une enquête au cours de laquelle chaque propriétaire est invité à faire part de son avis.

Le classement se fait en l'état du site. Aucune obligation de réaliser des travaux ou autre ne peut être imposée.

Le rôle des services de l'Etat est de s'assurer que les travaux réalisés postérieurement au classement respectent le site.



Association Syndicale Autorisée du Bois de Cise

Pour les demandes d'urbanisme, l'avis des services de l'Etat doit être suivi (en site inscrit, son respect par le Maire est facultatif).

L'autorisation d'urbanisme donne lieu à une décision de l'Etat et une décision du Maire.

Le classement apporte une garantie élevée de protection du site et valorise les propriétés.

La présente présentation du projet de classement ne donne pas lieu à vote

5 - QUESTIONS DIVERSES

Questions :

Une première question s'adresse à Monsieur le maire et porte sur les obligations de mise en conformité des systèmes d'assainissement. Pourquoi la commune renonce-t-elle à mettre en place un réseau collectif, la situation géographique du Bois de Cise est-elle si différente que celle du bourg d'Ault.

En 2017-2018 Véolia avait réalisé sur le Bois de Cise un diagnostic en matière d'assainissement mais il n'a été fait aucun retour de cette étude par l'équipe municipale précédente. Quels seront les obligations pour les propriétaires, quelles seront les aides qui pourront être accordées car les coûts entre un raccordement au réseau public comme il est prévu de laisser à la charge des propriétaires du bourg d'Ault et la création d'un assainissement autonome que les propriétaires du Bois de Cise vont devoir supporter, sont très différents.

Que se passera-t-il si la surface ou si la géographie des propriétés ne permet pas l'implantation d'un tel système et à quoi s'exposent les propriétaires qui n'engageront pas les travaux

Réponse de M. le Maire

Comme pour les propriétaires du Bois de Cise, l'étude conduite par Véolia n'a pas été portée à la connaissance de la nouvelle équipe municipale.

Actuellement une grande campagne d'information concernant l'assainissement est démarrée sur le Bourg d'Ault et M. le Maire réunit les habitants quartier par quartier pour leur expliquer dans le détail comment se dérouleront la suite des opérations. M.LE MOIGNE s'engage à poursuivre ces rencontres avec les Cisiens et il sera alors en mesure d'apporter des réponses à toutes les questions qui nous préoccupent.

Questions :

Qu'en est-il du projet de circulation apaisée ? Les Cisiens seront-ils consultés sur les solutions et travaux à engager ?

Qu'en est-il du plan vélo ?

Réponse de M. le Maire

CIRCULATION APAISÉE

Actuellement une demande de transfert de responsabilité des voies de circulation du Bois de Cise avec la DDE est en cours pour que la municipalité puisse engager elle-même les travaux nécessaires à la réalisation de ce projet. Lorsque ce transfert aura été conclu il est en effet prévu de consulter les Cisiens sur les différents scénarios qui seront proposés.

La route des tilleuls a été récemment enrobée et M Le MOIGNE prévoit de réserver dans le budget communal, chaque année un montant pour remettre en état les voies les plus endommagées.

PLAN VELO

Ce plan vélo consiste en une voie verte qui va relier Mers-les-Bains à Cayeux-sur-Mer qui s'intègre dans un réseau qui permettra de rejoindre Fort-Mahon.



Association Syndicale Autorisée du Bois de Cise

Les travaux ont déjà commencé.

Concernant le bois de Cise le tracé relie la route de de Blengues (camping du Rompval) à l'entrée du bois et se poursuivra en empruntant le chemin de Blengues à Ault.

Question posée dans l'assistance en cours de réunion :

Pourquoi Monsieur le président a-t-il refusé l'aide que lui a proposé M. Le Maire de partager un salarié avec l'ASA qui serait à la charge de la commune pour l'entretien conjoint des tâches relevant de l'ASA et celles relevant de la commune moyennant une participation de l'ASA

Réponse du président

Comme vous le savez Vincent qui nous accompagnait depuis 2016 nous a annoncé en été 2020 qu'il ne pouvait plus accorder du temps pour l'Asa en raison de l'augmentation de son activité et qu'il allait nous quitter courant octobre.

Pour le remplacer il nous semblait impossible de trouver un candidat prêt à accepter un contrat pour un CDD en temps partiel 10h semaine et nous nous sommes mis à rechercher d'autres solutions et c'est alors le Président qui a initié les premiers contacts avec Monsieur le Maire qui s'était montré très positif sur ce sujet.

Entre temps une information de Pole Emploi a assuré l'ASA qu'il était de nouveau possible, pour une structure comme la nôtre, de bénéficier d'un contrat aidé par le département pour une durée de 20h semaine.

Depuis l'arrivée de Vincent en novembre 2016 nous avons travaillé de la manière suivante

2017	Contrat aidé de 20h semaine
2018	Contrat normal 10h semaine
2019	Contrat normal 10h semaine
2020	Contrat normal 10h semaine
2021	Contrat aidé de 20h semaine

Chaque année le coût pour l'ASA est sensiblement le même que ce soit avec 20h par semaine en contrat aidé ou bien avec 10h par semaine en contrat normal.

L'expérience récente a montré que s'il est toujours possible de faire mieux, l'entretien du Bois n'a pas posé de problèmes majeurs avec un entretien hebdomadaire de 10h semaine (2018-2019-2020) et encore moins avec 20h par semaine (2017 et 2021). De plus la dépense correspondante pour les salaires est tout à fait supportable puisqu'elle permet à l'ASA de reconstituer un résultat positif tous les ans depuis 2017 qui lui permet de pouvoir faire face aux imprévus et lui permettra de conduire des projets.

Enfin le président avait décidé de terminer son mandat en 2021 et il ne souhaitait pas engager l'ASA dans une collaboration passagère avec la municipalité avant la mise en place d'une nouvelle équipe qui pourrait ne pas poursuivre cette collaboration.

C'est donc en tenant compte de tous ces paramètres que le président n'a pas souhaité poursuivre les discussions avec Monsieur le maire sur ce dossier.

Question posée par M . Minasse en cours de réunion :

Table d'orientation Qu'en est- il de son remontage et concernant son accès.

Réponse de l'ASA

L'accès à cette zone est interdit et le sentier du littoral a été dévié. Le remontage de la table dépend des autorisations communales et préfectorales. Aucune confirmation de l'annulation de l'arrêté préfectoral n'a été porté à notre connaissance.

Monsieur le Maire propose d'échanger sur ce sujet avec son homologue Monsieur Boulanger Maire de Saint Quentin sur ce sujet.



Association Syndicale Autorisée du Bois de Cise

Question posée par M. Rambure en cours de réunion :

Pourquoi dégager autant de résultats ? Avoir une trésorerie d'un an ou même de 6 mois ne sert à rien.

Réponse du président

Les taxes syndicales commencent à être recouvrées à partir du mois de juin il est donc indispensable pour l'ASA de pouvoir fonctionner au grand minimum avec 6 ou 7 mois d'avance pour faire face aux dépenses du premier semestre.

Ensuite toutes les personnes qui connaissent la gestion des espaces boisés et naturels savent parfaitement que d'une année sur l'autre un organisme gestionnaire doit pouvoir être en mesure de faire face à des imprévus comme par exemple des tempêtes ou des étés très pluvieux ou au contraire très sec.

Ce propos évoqué par M. Rambure est d'autant plus étonnant qu'il a été lui-même président de l'ASA et que les résultats qu'il affichait en assemblée générale était du même ordre de grandeur que ceux qui viennent d'être présentés.

Résultat présenté en AGO 2008 = 27 015€ - Résultat 2009 = 26 360€ - Résultat 2010 = 23 152€- Résultat 2011 = 21 056€- Résultat 2012 = 22 131€

L'assemblée générale se termine à 13 h 10 et le président invite les participants à s'approcher de la table où un pot de l'amitié est servi à leur attention.

Le Président
Jean-Marie GEOFFROY

La Secrétaire
Mme Gervaise ANDRÉ

DESTINATAIRES : Les syndics, M. le sous-préfet, Mme le maire d'Ault, M. le maire de Saint Quentin, Mme. le Receveur d'Ault (Trésorier), M. Alexandre Desicy (secrétaire-comptable) et affichage sur les panneaux d'information de l'ASA du Bois-de-Cise.